



REGLEMENT INTERIEUR

GAZELLES BLINOISES



Tout membre des Gazelles Blinoises s'engage à être partie prenante de la vie du club afin que chacun puisse s'y sentir à l'aise et vivre pleinement sa vie sportive au sein de l'association ensemble. C'est la raison pour laquelle l'équipe dirigeante a tenu à mettre en place ce règlement intérieur. Par son inscription, chaque adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) s'engage à respecter ce règlement intérieur et les obligations qui y sont liées.

INSCRIPTIONS

1 : Prix des licences : Le prix des licences est fixé tous les ans par le conseil d'administration et validé en assemblée générale. A la fin de chaque saison sportive, des séances d'inscriptions sont proposées aux adhérents. Afin de favoriser la rapidité des inscriptions, une remise de vingt euros est faite sur le prix de la licence à ceux qui déposent un dossier complet de réinscription lors de ces séances. Seuls les licenciés ayant déposé un dossier complet seront admis à participer aux compétitions et entraînements.

2 : Remboursement : Dès l'inscription, la demande de licence est envoyée au comité départemental de Basket-Ball et ne peut donc pas donner lieu à remboursement. Toutefois, sur demande de l'intéressé, toute situation particulière sera examinée par le bureau.

3 : Dirigeants : Les dirigeants et les arbitres du club sont exemptés du paiement de leur licence.

COMPORTEMENT ET OBLIGATIONS

1 : Comportement du licencié : Une charte « joueurs » et une charte « parents-supporters » ont été établies et sont à respecter (engagement demandé lors de l'inscription).

2 : Entraînement et compétition : Les matchs répondent à un calendrier fixé par le comité départemental de basketball. En prenant une licence les joueurs s'engagent dans une EQUIPE. Le respect des coéquipiers est donc un élément primordial. Sans eux, pas d'équipe. Les joueurs s'engagent également à participer à un championnat dont les règles sont strictes : toute absence à une rencontre pourrait entraîner le forfait de votre équipe et engendrer une amende à l'association. Après trois forfaits l'équipe est exclue du championnat. C'est pourquoi il est nécessaire de prévenir à l'avance le responsable d'équipe afin d'éviter tout désagrément.

Aussi les joueurs s'engagent à participer aux différents entraînements et toute absence doit être signalée à leur entraîneur suffisamment tôt car ce dernier prépare toujours ses exercices en fonction des personnes présentes.

3 : Informations, arbitrage et tenue de table : Parents et joueurs doivent prendre connaissance des informations (plannings et servitudes : tenue de table, arbitrage, ...) affichées dans les salles de sport et diffusées sur le site internet au moins 1 semaine en avance. Lors des rencontres à domicile, les joueurs à partir de la catégorie U11 s'engagent à assurer l'arbitrage et/ou la tenue de table, selon leurs compétences. Cette tâche est à assurer en moyenne 5-6 fois par joueur sur l'ensemble d'une saison. A partir de la catégorie U17, il sera aussi demandé aux joueurs d'être responsables de salle environ 2 samedis après-midis dans la saison (planning donné en début de phase). **En cas d'indisponibilité, la démarche pour se faire remplacer incombe au joueur convoqué.** Aussi en début de saison, il sera demandé à 1 parent pour chaque équipe de se porter volontaire pour être **parent-référent** (pour faire le lien entre l'équipe, le coach et le club – cf notice sur site rubrique « Guides... »).

4 : Composition et management de l'équipe : En fin d'année, la construction des équipes se fait par l'entraîneur principal du club, aussi pour pouvoir palier à d'éventuels changements (nouveaux joueurs par ex) celles-ci ne seront annoncées qu'à la rentrée. Ensuite pendant la saison le coaching et le management des équipes se font en concertation entre le coach et l'entraîneur. Ce dernier peut à tout moment informer le coach d'une absence répétée qui pourrait entraîner une non-participation au match du week-end suivant. En effet, par précaution, un joueur blessé plusieurs semaines ne peut reprendre la compétition sans entraînement préalable.

5 : Surveillance : Les parents d'enfant mineur doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant dans l'équipement sportif. Ils doivent également être présents à l'heure de fin de l'entraînement et venir récupérer les enfants dans la salle jusqu'en U11 (pas d'attente dehors sur le parking ou sur le trottoir).



REGLEMENT INTERIEUR

GAZELLES BLINOISES



6 : Tours de véhicule et permanences bar : Le licencié (ou ses parents pour les mineurs) doit assurer son tour de voiture pour véhiculer les membres de l'équipe au lieu du match. Il est responsable des personnes transportées et doit bien entendu être titulaire du permis B et être assuré. Aussi pendant le match de leurs enfants (1 à 2 fois dans l'année), les parents de l'équipe s'engagent à tenir le bar (et apporter un gâteau ou autre goûter à partager avec l'équipe adverse). Un planning est établi en début de phase par les parents-référents avec matchs de l'équipe, tours de transports, bar et lavage maillots/shorts également et est communiqué en temps utile aux intéressés. **En cas d'indisponibilités, c'est au parent en question de se trouver un remplaçant et de prévenir le parent-référent de l'équipe de son enfant.** Il est important de rappeler aux parents des jeunes joueurs que leurs enfants ont besoin de leur soutien lors des rencontres disputées par ceux-ci. Cette présence les réjouira et les soutiendra, tout comme l'équipe chargée de l'encadrement de ces jeunes basketteurs.

EQUIPEMENT ET MATERIEL

1: Tenue de sport : Le joueur de basket doit avoir une tenue sportive correcte et en bon état. Elle se compose d'un maillot, d'un short et d'une paire de chaussettes et baskets. Le club des Gazelles Blinoises fournit à chaque coach un jeu de shorts et maillots en début de saison, c'est la tenue officielle et obligatoire à porter pendant les compétitions (le maillot doit être rentré dans le short (règlement FFBB)). Le lavage se veut collectif, aucun joueur ne peut donc repartir après son match avec son maillot ni son short. Aussi il est demandé au coach en début de saison de remplir une fiche « inventaire » et aux parents chargés du lavage de contrôler qu'il n'y a pas de manque (en effet plus vite est constaté le manque plus facile est la recherche). Attention : les maillots ne doivent pas être repassés, ni mis au sèche-linge.

2: Matériel et locaux : Le licencié doit prendre soin du matériel mis à sa disposition à domicile comme à l'extérieur. Ainsi les vestiaires doivent rester propres et le matériel utilisé à bon escient et rangé à sa place. Le joueur doit être conscient que le matériel qu'il utilise est le sien, il doit donc le préserver.

DISCIPLINE

1 : Amendes : **Le joueur, l'entraîneur et le coach seront amenés à s'acquitter personnellement des amendes infligées par la Fédération Française de Basket-Ball pour fautes ou manquements (fautes disqualifiantes ou techniques, non qualification du joueur, non présentation de licence etc.), selon le barème en vigueur.**

2 : Conduites antisportives : Une attention particulière doit être portée sur la sportivité. Toute conduite violente envers un arbitre ou un adversaire conduira à une décision du Conseil d'Administration qui peut aller jusqu'à la radiation au sein du club. Il en sera de même pour les conduites notoirement répétitives.

3 : Comportement du spectateur : Tout spectateur, qu'il soit licencié ou non, ayant un comportement antisportif de nature à gêner le déroulement normal d'une rencontre, risque d'être prié par le responsable de salle désigné ce jour-là, de quitter la salle de sports.

RESPONSABILITE

1 : Vols, pertes : Le club des Gazelles Blinoises décline toute responsabilité concernant les vols ou pertes d'affaires personnelles. Il est donc conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur (montre, bijou...) pour les entraînements et matchs.

2 : Accidents/incidents : La responsabilité du club des Gazelles Blinoises en cas d'accident ou incident ne saurait être engagée en dehors des heures d'entraînement ou de matchs. Tout licencié accidenté pendant les compétitions ou entraînements doit le signaler immédiatement aux responsables, même si la blessure ne semble pas évidente.

PARTICIPATION

1 : Contribution aux projets du Club : Les commissions restent ouvertes à toute personne pouvant ou voulant contribuer au projet de l'association.

2 : Contribution aux tâches de fonctionnement : Chaque parent s'engage à assurer des tâches nécessaires au bon fonctionnement du club en aidant à au moins 1 des actions organisées pour financer le club dans la saison (tournoi, loto, vide-greniers...) et/ou en étant parent-référent.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront traités par le Conseil d'Administration.